



# プレイクラブ・寺子屋 会員登録用紙 20\_\_ - 20\_\_

## Fiche d'inscription Playclub / Terakoya

20\_\_年4月1日から翌年の3月31日まで有効とする。

必要事項を明記の上、会費と活動費・授業料をあわせてご提出ください。

L'adhésion à l'association prise pour une année scolaire japonaise est valable du 1er avril au 31 mars de l'année suivante.

Fiche à nous retourner complétée, datée, signée et accompagnée de votre règlement

保護者の姓 NOM du parent : .....

保護者の名 Prénom du parent : .....

保護者の生年月日 Date de naissance du parent : .....

プレイクラブに入会希望の幼児の名前と年齢 Prénom du/des enfants (âge) pour Playclub : .....

寺子屋に入会希望の児童の名前と年齢 Prénom du/des enfants (âge) pour Terakoya : .....

住所 Adresse : .....

郵便番号 Code Postal : ..... 市 Ville : .....

電話番号 Tél. : ..... 携帯番号 Portable : .....

メールアドレス Mail : .....

プレイクラブ（3～5歳）、寺子屋（6歳以上）は日本家庭もしくは日仏家庭の幼児と児童を対象とし、1年の就学期間は4月1日から翌年3月31日までとする。

Le Playclub (3-5 ans) et le Terakoya (à partir de 6 ans) sont réservés aux enfants Japonais et Franco-Japonais. L'année scolaire pour le Terakoya suit le rythme japonais : du 1er avril jusqu'au 31 mars.

料金：寺子屋の支払いは学期毎とし、学期始めの4月、9月、1月に、プレイクラブの活動費は年度始めの4月をお願いします。

ひと家庭で幼児、児童が2人以上入会する場合、2人目以降の年会費を免除します。

Tarifs : Merci de remplir le tableau ci-dessous selon votre situation. Le paiement du Terakoya se fait par trimestre (3 x 135€). Le paiement des trimestres du Terakoya est fait en avril, septembre, janvier. Le paiement pour l'adhésion et le Playclub, ainsi que le 1er trimestre du Terakoya est fait en début d'année scolaire. **La cotisation n'est payable qu'une seule fois s'il y a plusieurs enfants inscrits.**

		人数 Nombre	料金 Prix	合計 Total
入会 Adhésion annuelle	年会費 nécessaire pour participer aux activités ci-dessous ⇨	1	40 €	40 €
プレイクラブ Playclub	活動費 contribution aux activités ⇨		20 €	
寺子屋 Terakoya	授業料 frais de scolarité ⇨		135 € (学期毎 / par trimestre)	
<b>総合計 TOTAL A PAYER</b>				

本登録手続きをもって、活動中に撮影した画像が本協会のサイトに掲載される事があることに同意したものとします。但し、画像掲載に同意されない場合は協会宛に書面にてお知らせください。尚、幼児、児童個人の識別のつく画像を保護者の許可なく掲載する事はありません。

**L'association édite un site internet. L'inscription à l'association implique l'acceptation tacite des membres (ou de leur représentant légal) que soient publiées des photos prises lors d'activités de l'association où ils figureraient. Il est toutefois possible de s'y opposer en le signifiant par un courrier adressé à l'association. L'association ne publiera pas les photos des enfants si leur visage est visible sans autorisation de ses parents.**

Fait à ..... le ..... 署名 Signature :